

DECISION N° 2020-36 AG

portant calendrier des opérations électorales relatives à l'élection du représentant des élèves au conseil d'administration au titre de l'année 2020

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,
Vu les articles D. 719-1 et suivants du Code de l'éducation,
Vu le règlement intérieur en vigueur,

DECIDE :

Article 1 – Le calendrier des opérations électorales relatives à l'élection du représentant des élèves au conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers est fixé comme suit :

Jeudi 1^{er} octobre 2020	Publication de la note de cadrage du scrutin, comportant les modalités de dépôt des candidatures.
Lundi 2 novembre 2020	Transmission de la liste électorale provisoire au comité électoral consultatif.
Vendredi 6 novembre 2020	Contrôle et affichage de la liste électorale provisoire.
Jeudi 12 novembre 2020 à 17h	Date et heure limite de dépôt des candidatures et des professions de foi auprès du service des affaires institutionnelles de la direction des affaires générales.
Vendredi 20 novembre 2020 à 17h	Date et heure limite de réception des demandes d'inscription sur la liste électorale.
Jeudi 26 novembre 2020 de 10h00 à 18h30	1^{er} tour du scrutin et date et heure limite de réception des votes par correspondance pour le 1 ^{er} tour.
Vendredi 27 novembre 2020	Proclamation des résultats du 1 ^{er} tour.
Lundi 30 novembre 2020 à 12h00	Date et heure limite de déclaration de retrait des candidatures.
Mercredi 2 décembre 2020	Date et heure limite de réception des réclamations pour le 1 ^{er} tour.
Jeudi 10 décembre 2020 de 10h00 à 18h30	2nd tour de scrutin et date et heure limite de réception des votes par correspondance pour le 2 nd tour.
Vendredi 11 décembre 2020	Proclamation des résultats du 2 nd tour.
Mercredi 16 décembre 2020	Date limite de réception des réclamations pour le 2 nd tour.

Article 2 – Le directeur général des services et le directeur des affaires générales sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 9 septembre 2020



L'administrateur général
Olivier FARON